

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0016064

178872

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1144 Société : R.A.M
 Actif Pensionné(e) Autre : Khara opp BENZAOUA
Nom & Prénom : RADHI
Date de naissance : 01.01.49
Adresse : 19 Rue AGHAFI Hay EL HANA
 Tél. : 0661420843 Total des frais engagés : MD 1038,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :
Date de consultation : 31 AOUT 2023
Nom et prénom du malade : RADHI KHEIRA Age :
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : ostéoprose
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : chute
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ESSAOUIRA

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : RADHI KHEIRA

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31 AOUT 2023	{		R2	 Dr. Rajai BENI Professeur de Rhumatologie 11 Bd Abdellah Hammouda 1002422 23 73 73

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	N° Date	Montant de la Facture
 Sofia NAJME Lot. Sofia 2 Rue Hassane - Casablanca Hay El Hara - Casablanca Tel. : 0522 9575	31/08/23	1038.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur Rajaâ BENNIS

PROFESSEUR UNIVERSITAIRE DE RHUMATOLOGIE

Spécialiste des Maladies des Os et des Articulations

PROFESSEUR (PA) DE MEDECINE INTERNE

Ancienne Enseignante à la faculté de Médecine

de Casablanca

Ex. Résidente Extrangère des Hopitaux de Paris



الأستاذة رجاء بنيس

أستاذة جامعية في أمراض الروماتيزم
أخصائية في أمراض العظام و المفاصل
أستاذة في الطب الباطني

أستاذة سابقا بكلية الطب بالدار البيضاء
طبيبة ملحقة سابقا بمستشفيات باريس

Casablanca, le : 31/8/23.

ن- Radhi Ichenna.

49f.00

1/ Nspranze

1 gr / svan ٢٠٣ ح

PHARMACIE DAR NAJME
Sofia NAJME
Lot. Sofia 2, Rue Hassane, N° 7
Hay El Hana - Casablanca
Tél.: 0522 95 15 37

49.60

2/ D. an 100.00
1 gr sur-15 ١ قرض



159.50 + 3

478.50

3/ Cartige. prnt-k
1 gr ٣ ح



Dr. Rajaâ BENNIS
Professeur de Rhumatologie
76 Boulevard Abdalmoumen - Casablanca
Tél. 0522 23 73 73

13.20

4/ Dr. gih R.
1 gr ٣ ح



ALGIK®

Paracétamol(500 mg) + Caféine(50 mg)

13,20

Antalgique et antipyrrétique

16 comprimés
Voie orale

فيتامين D3



Solution huileuse buvable

محلول زيتى للشرب

SMB

Fabriqué par :
SMB TECHNOLOGY S.A.,
39 rue du Parc Industriel,
B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE, Belgique.

14

EXP: 02/2026
LOT: 23809
PPV: 49,60 DH

NP/PT222/MS/003/18
09/08/2018

NOPOROSE®

Risédronate monosodique

35 mg

12 comprimés pelliculés

Voie orale

LOT 224403

EXP 07/26

PPV 497DH00



1 comprimé par semaine



Cartigen® Protect

PPC : 159,50 DH

Lot :

À consommer de préférence avant le :

x4 Ged